

De Block va permettre le don de sang des homos

SANTÉ

Au terme d'une table ronde, la ministre de la Santé Maggie De Block (VLD) a clairement exprimé vendredi son intention d'abroger l'exclusion à vie du don de sang des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH). La ministre « *espère pouvoir prendre une décision dans ce dossier d'ici la fin de l'été* ».

Actuellement, toutes les personnes ayant plus d'un ou d'une partenaire sexuelle, ayant eu une relation contre paiement ou suspectant que son partenaire a eu un comportement à risques sont exclues du don. Même si tous les dons sont ensuite testés contre les maladies détectables, le système entend ainsi réduire le risque global de transmission... et économiser de l'argent. Pour les mêmes raisons, il exclut, à vie et quel que soit leur comportement, tous les « *hommes ayant eu une relation sexuelle avec un autre homme* » (HSH). Une exclusion lourdement critiquée par les associations de défense des droits civiques, en ce qu'elle stigmatise une communauté et l'exclut de fait du geste altruiste du

don du sang, non pas pour un comportement à risques, mais pour une préférence sexuelle.

Une période d'abstinence

La ministre reste prudentissime : elle nous confirme aller « *vers une adaptation de la règle d'interdiction* ». Elle souligne qu'il faut « *trouver un juste équilibre entre, d'un côté, un facteur minime mais objectivement imprévisible de plus haut risque de transmission de maladies infectieuses, et de l'autre, la volonté de tenir compte des citoyens souhaitant donner du sang de manière responsable* ». La ministre envisage donc de lever l'interdiction absolue du don pour privilégier une option qui permettrait, par exemple, de donner du sang après une période bien définie d'abstinence sexuelle avec un autre homme. L'autre solution serait « *d'affiner les mécanismes de sécurité, par exemple à l'aide de questionnaires détaillés et une interrogation par le médecin chargé de la transfusion sur le comportement sexuel à risques, tout en respectant la vie privée du donneur potentiel* ». ■

FRÉDÉRIC SOUMOIS